



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 11-13 septembre 1996

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR

11-13 septembre 1996

- | | | |
|-----------|---|---|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/A(96)5 |
| 2. | Approbation du compte rendu succinct du 19 et 21 juin 1996 | DAFFE/MAI/M(96)4 |
| 3. | Rapport du Groupe d'experts No. 3 sur les sujets spéciaux | DAFFE/MAI/EG3(96)7 |
| 4. | Liens de l'AMI avec d'autres accords internationaux | |
| | a. Les accords de l'OMC | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)21 |
| | -- Contribution des pays Membres | |
| | b. Statuts du FMI | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)22 |
| | -- Contributions des pays Membres | |
| | -- Contributions du Fonds Monétaire International | DAFFE/MAI/RD(95)19
DAFFE/MAI/DG1/RD(95)1 |
| | c. Accords bilatéraux, régionaux et sectoriels | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)26 |
| | -- Contributions des pays Membres | |
| 5. | L'AMI et les Instruments de l'OCDE | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)23 |
| | -- Contributions des pays Membres | |

6. Mise en application de l'Accord

-- Note du Président

DAFFE/MAI(96)24

-- Contribution des pays Membres

**7. Rapport d'étape du Groupe de travail No. 3
sur la définition, le traitement et la protection
de l'investisseur et de l'investissement**

-- Rapport du Président du groupe de rédaction
n°3

8. Questions concernant les services financiers

-- Note du Président

DAFFE/MAI(96)25

-- Contributions des pays Membres

9. Prochaines étapes/Autres questions

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

Point 3 : Rapport du Groupe d'experts No. 3 sur les sujets spéciaux

Le Groupe d'experts soumettra un rapport sur les résultats des débats sur six sujets spéciaux figurant dans son mandat : le personnel clé, les incitations à l'investissement, les exigences de performances, la privatisation, les monopoles et les pratiques des entreprises. Le Groupe de négociation pourrait envisager d'étendre le mandat du Groupe d'experts No. 3 pour qu'il puisse achever la rédaction d'un texte concernant ces sujets.

Point 4 : Liens de l'AMI avec l'OMC et d'autres Accords internationaux

Le Groupe de négociation organisera un débat d'orientation sur les problèmes qui pourraient se poser entre l'AMI et d'autres accords internationaux sur la base de notes du Président et d'autres contributions écrites. Le Groupe de négociation pourrait envisager de créer un Groupe d'experts No. 4 sur les questions institutionnelles et les relations avec d'autres accords institutionnels, et recenser les questions relevant du domaine de compétence de ce Groupe ou d'un autre Groupe d'experts.

Point 5 : L'AMI et les Instruments de l'OCDE

Le Groupe de négociation sera invité à faire des commentaires sur les problèmes qui se posent au niveau de la relation entre l'AMI et les instruments existants de l'OCDE, notamment les Codes de la libération et la Déclaration et les Décisions sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

Point 6 : Mise en application de l'Accord

Le débat d'orientation s'appuiera sur une Note du Président et sur d'éventuelles contributions des pays Membres. La note du Président examinera le rôle éventuel et les fonctions d'un groupe de pays parties à l'accord, notamment en ce qui concerne la mise en application de l'accord et l'adhésion de pays non membres. Certains problèmes spécifiques pourraient être abordés par le Groupe d'experts No. 4.

Point 7 : Rapport d'étape du Groupe de rédaction No. 3

Le Groupe de rédaction No. 3 sur la définition, le traitement et la protection de l'investisseur et de l'investissement a tenu sa première réunion du 24 au 26 juin. Le Président du Groupe de rédaction No. 3 établira un rapport sur les résultats de cette première réunion. Une deuxième réunion est prévue du 16 au 18 septembre, juste après la réunion du Groupe de négociation.

Point 8 : Questions concernant les services financiers aux termes de l'AMI

Le Groupe de négociation sera invité à examiner les questions proposées par le Président dans sa Note, tenant compte de la note d'une Délégation sur des questions prudentielles ainsi que de toute autre contribution émanant d'un pays Membre. Le Groupe de négociation pourrait alors envisager de créer un Groupe d'experts No. 5 sur les questions financières et recenser les questions relevant du domaine de compétence de ce groupe.

Point 9 : Prochaines étapes et autres questions

A la lumière des débats, le Groupe de négociation sera invité à examiner l'ordre du jour des réunions d'octobre et de décembre et la délégation éventuelle de l'étude de certaines questions à des groupes d'experts ou des groupes de rédaction.

Un ordre du jour provisoire pour la réunion d'octobre et une proposition de dates de prochaines réunions ont été approuvés lors de la réunion de juin.